

Commune de : ROMANECHE-THORINS

COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **14 avril 2022** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER**,
Maire

Présents : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Joël BROUTIN, Mesdames Josette GOMBERT, Aurélie BUFFA adjoints.

Mesdames Monique LENFANT, Céline MASCHINOT, Lauranne LOMBARD, Marion PONT, Marie-France MONNET, Messieurs Charles AHIAFOKPO, Frédéric BERGERON, Philippe GUILLON

Excusés : Madame Patricia FLAMY représentée par Monsieur Joël BROUTIN
Monsieur Frédéric MEUNIER représenté par Monsieur Charles AHIAFOKPO
Madame Sandrine TITOLO
Monsieur Thomas PATENOTRE représenté par Marie-France MONNET

Absents : Monsieur Thierry RATIGNIER

Madame Lauranne LOMBARD a été nommée secrétaire

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prises dans le cadre des délégations

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

Compte de gestion du receveur : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion du receveur constatant un résultat de clôture de **1 513 850.10 €** conforme aux résultats du compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2021 comme suit :

En fonctionnement : Dépenses : 1 355 343.38 € - Recettes : 2 145 348.58 €

En investissement : Dépenses : 532 485.48 € - Recettes : 1 256 330.38 €

Restes à réaliser : 1 435 464.00 €

Affectation des résultats : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation de résultats 2021 comme suit :

Excédent de fonctionnement : 6 134 795.25 €

Excédent d'investissement : 2 636 356.66 €

Restes à réaliser : 1 435 464.00 €

Report en fonctionnement au 002 : 6 134 795.25 €

Vote des taux d'imposition : Au vu du contexte économique actuel et afin de ne pas augmenter la pression fiscale, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le maintien des taux actuels comme suit : Taxe foncière bâti : 29.87, Taxe foncière non bâti : 16.90

Vote du budget 2022 : Le Conseil Municipal approuve à 14 voix pour et 3 abstentions le budget primitif 2022 avec une section de fonctionnement à 7 743 359 € et une section d'investissement à 8 006 591 €.

BUDGET ANNEXE lotissement les Vignes : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement les Vignes pour un résultat d'exercice à - 935 032.27 € et un résultat de clôture à 0 euros.

Questions diverses :

Acquisition Place Benoit Raclet : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie des acquisitions est actée auprès de l'étude notariale, l'ensemble des dernières signatures devant intervenir normalement sur début mai. Une fois les acquisitions réalisées un cabinet d'architectes pourra être consulté pour la réalisation d'une étude d'aménagement. Le projet sera conduit avec la mise en place de réunions d'information afin d'associer les Romanèchois à ce projet d'aménagement du centre bourg.

Commerce ambulant : Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande faite en mairie pour l'installation d'un boucher ambulant sur la place Benoit Raclet une ou deux matinées par semaine. La demande sera étudiée rapidement afin de faciliter cette initiative.

Cheminement piétonnier route du Bourg : Madame Maschinot signale que l'aménagement d'un passage piéton à hauteur de la rue des Jacques serait souhaitable en attendant l'aménagement du plateau traversant. Monsieur Guillon signale qu'il serait intéressant d'en faire de même au niveau de la passerelle.

Travaux Rond-Point RD906 Route Nationale : Monsieur Reynier informe le Conseil des dates retenues pour le démarrage des travaux. L'entreprise COLAS a été retenue par le Département et les travaux devraient débuter le 2 mai pour une durée de 8 à 10 semaines. L'accès à la route de Saint Romain et la rue des Brasses sera fermé au niveau des travaux pour plusieurs semaines et une déviation sera mise en place par la rue du Parc. La déviation des poids lourds sera assurée par le Département.

La dernière phase de travaux concernant les enrobés se déroulera de nuit sur une durée estimée à quatre jours. Deux réunions d'information se dérouleront en mairie le samedi 30 avril au matin. L'ensemble de la population sera également informé par la distribution d'un courrier dans les boîtes aux lettres, affichage dans les commerces, annonce sur Facebook, Panneau Pocket et site internet de la commune.

Jumelage – réception des élus de Munster : Monsieur Broutin informe le Conseil municipal du programme retenu pour la visite des élus de Munster lors du week-end des 25 et 26 juin.

Le week-end concerné coïncidant avec celui de la fête de la musique, il sera peut-être envisagé une animation reliant cet événement à la visite des élus de Munster, le feu d'artifice pourrait être envisagé sur cette même date avec une invitation des Romanèchois à participer à cet événement. Le projet est en cours d'étude et une communication sera mise en place au moment de sa finalisation.

Fleurissement du village et chemins de randonnées : Mesdames Pont, Lombard et Gombert informent le Conseil des différentes interventions réalisées concernant l'opération prairie fleurie sur la commune. Des sachets de graines seront prochainement mis à disposition de la population souhaitant participer à ce fleurissement.

Concernant les chemins de randonnée, les conventions d'autorisation de passage ont été envoyées aux différents propriétaires concernés et le dossier est en cours de montage auprès des services de Mâconnais Beaujolais Agglomération.

La séance est close à 21h40

Le Maire,

Yannick VACHER

